



Signataire : Caroline Renold

Date de dépôt : 22 mai 2025

Question écrite

**Délégations des tâches publiques à des entreprises privées :
quelles sont la taille et l'étendue du mandat de Size ?**

Depuis plusieurs années, on constate que de nombreuses tâches régaliennes telles que la gestion de la circulation routière sur les axes publics et la sécurité sur des chantiers publics sont confiées à des entreprises privées. L'entreprise Size¹ est extrêmement visible et très régulièrement mandatée pour assurer la gestion de la circulation dans le cadre de nombreux chantiers publics sur le territoire genevois, et ce notamment sur les chantiers liés à l'installation et au développement des réseaux thermiques structurants ayant lieu actuellement dans le quartier des Eaux-Vives.

Les employés de l'entreprise qui gèrent la circulation semblent très peu équipés pour la gestion de la circulation dans des carrefours extrêmement chargés avec un passage important d'usagers. Ils sont ainsi systématiquement seuls à gérer des carrefours complexes tels que celui de la rue des Eaux-Vives / rue Pictet-de-Rochemont devenant rue François-Versonnex.

Ils sont extrêmement vulnérables, au milieu de la circulation, sans socle permettant une surélévation et une protection, sans panneau de signalisation. Au vu de la durée anticipée des travaux, des installations semi-permanentes permettant de les protéger et de les équiper pour ce travail semblent indispensables.

Au vu de la fréquence et de l'importance de ces mandats, la soussignée souhaite obtenir des précisions sur les conditions contractuelles, économiques et sociales liées à ces prestations.

¹ <https://ivs.swiss/fr>

Le Conseil d'Etat est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. *Pourquoi ces tâches de a) gestion de la circulation routière et b) sécurité des chantiers publics ne sont-elles pas assurées par le service public ?*
2. *Sur quelle base légale est-ce que ces tâches publiques sont confiées à des entreprises privées ?*
3. *Quel est le volume des mandats annuel (en francs et en proportion des chantiers) confiés à des entreprises privées en matière de a) gestion de la circulation routière et b) sécurité des chantiers publics sur les 5 dernières années ?*
4. *Quel est le volume des mandats (en francs et en proportion des chantiers) confiés à Size en matière de a) gestion de la circulation routière et b) sécurité des chantiers publics sur les 5 dernières années ?*
5. *Ces contrats ont-ils été attribués à la suite d'appels d'offres publics ? Si oui, à quelle date et selon quels critères ?*
6. *Quelles sont la durée et l'étendue de ces contrats, et en particulier du contrat conclu avec Size ?*
7. *Les personnes travaillant pour Size sont-elles bien salariées ?*
8. *Disposent-elles d'un contrat de travail :*
 - a) *fixe ou sur appel ?*
 - b) *de durée indéterminée ?*
9. *Quel est le salaire horaire ou mensuel appliqué par l'entreprise Size à son personnel affecté à la gestion de la circulation ?*
10. *Quel serait le salaire horaire appliqué à un agent de la circulation employé par l'Etat ?*
11. *Les conditions de travail sont-elles surveillées par l'Etat ?*
12. *Quelle est la durée journalière et hebdomadaire de travail des employés de Size affectés à ces missions ? De combien de temps de pause bénéficient-ils ?*
13. *Les employés travaillent-ils de nuit ou durant les week-ends ? Si oui, à quelles conditions ? Le salaire est-il majoré pour ces périodes ?*
14. *Le personnel bénéficie-t-il d'une formation spécifique en lien avec la sécurité, la signalisation et la gestion de la circulation ?*
15. *Quelles mesures sont prévues pour protéger les salariés contre les intempéries (équipements, abris, aménagement des horaires, etc.) ?*

- 16. Quelles mesures sont prises par les collectivités publiques pour garantir la sécurité des agents de la circulation de Size ?**
- 17. De combien d'accidents et d'altercations ont été victimes les employés de Size, respectivement des autres entreprises privées, dans le cadre des tâches accomplies par les collectivités publiques genevoises, au cours des 5 dernières années ?**

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses apportées à ces questions.